

## Argumentaire aux éventuelles questions OU pour appuyer l'initiative lors de la récolte de signatures

## Qui peut signer l'initiative ?

Les habitant.es d'Yverdon et Sermuz/Gressy dès l'âge de 18 ans révolus ; y compris les citoyen.nes de nationalité étrangère avec droit de vote sur le plan communal qui reçoivent les enveloppes pour les votations communales (matériel officiel)

## Celui.celle qui ne peut pas signer l'initiative

Merci de faire un don pour soutenir la démarche – par TWINT avec le code QR

Pourquoi lancer une initiative après qu'une pétition a été signée en 2022 par plus de 4000 citoyen.nes (moitié Yverdonnois.es/moitié extérieurs Yverdon) et que le Conseil Communal a accepté l'idée du parking ?

Malgré qu'un contrat a été signé devant notaire officiel entre le constructeur et la Municipalité précédente, la nouvelle Municipalité a balayé le projet et a classé la pétition qui n'a aucune valeur légale.

## Pourquoi le Canton a refusé le projet ?

Faux : le Canton n'a pas refusé le projet mais a émis des remarques et donné des prérogatives selon différentes normes en vigueur.

## Pourquoi 1000 places au lieu de 430 places ?

- Avec un projet de 430 places, quelle vision du développement Front Gare et Gare-Lac ?**

A terme, ces places vont disparaître sans être remplacées :

**180** Places réservées pour Park+Rail CFF + **30** places réservées pour Mobility : **210 places**

Reste pour la population **220 places**

Mais sachant que **350 macarons** sont vendus actuellement aux habitant.es du centre-ville pour le parpage actuel en surface, le calcul est vite fait ...

- Avec un projet de 430 places, où vont aller se parquer les usagers des commerces et services tertiaires (médecins, banques, assurances, ...) pour une courte ou moyenne durée dans le centre-ville d'Yverdon ?**

Actuellement, le nombre de places existantes dans le périmètre convenu est de 1040 en surface extérieure : Place d'Armes – Promenade Auguste-Fallet – Remparts – Ancien poids public - Ancienne douane – Ancien Stand – Av. de la Gare – Ruelle Vautier – Rue des Cygnes – Rue des Casernes – Rue Roger-de-Guimps – Quai de la Thièle – Rue Pestalozzi – Parking Château – Rue de la Plaine – Rue Maison Rouge – Av. Haldimand – Parking des Moulins

En théorie, à terme ces **1040 places** devraient disparaître.

**Suppression prévue** des places en surface : **950 places**

**Reste : 90 places** pour courte durée 30 min

- L'initiative CAPP avec 1000 places libère immédiatement la surface contre la version de la Municipalité avec 430 places en dessous tout en gardant une partie en surface.
- Pour préserver la vitalité de la ville et éviter que les gens se rendent En Chamard avec un parking gratuit en surface.
- Pour qu'une mère de famille puisse trouver rapidement une place de parc et amener son enfant chez le pédiatre en cas d'urgence.
- Pour que les personnes à mobilité réduite puissent accéder aux commerces du centre-ville de manière sereine.
- Important pour les propriétaires de logements : les locations d'appartements sont souvent demandées avec place de parc.
- Penser à des besoins supplémentaires : vélos – motos – livraisons – éventuellement dépôts, Mobility, voitures de location, ...
- Les commerçants désirant ouvrir une boutique à Yverdon sont sensibles à l'offre en places de parc.
- Si les propriétaires de locaux commerciaux ne peuvent pas garantir de places de parc à proximité du commerce, ils risquent de se retrouver avec des surfaces vides, ce qui entrainerait pour eux un important manque à gagner -> peu de vitrines attrayantes pour le centre-ville

- Si à terme les voitures thermiques disparaissent, il faudra bien trouver des places pour les voitures électriques.
- Pour qu'Yverdon-les-Bains conserve un statut de poumon économique avec sa situation géographique favorable. Proche d'autres grandes villes du canton (Lausanne) et hors canton (Fribourg – Neuchâtel – Berne- Genève, ...)

Durant la période des travaux, où est-ce que les clients se parqueront ?

Les travaux sont prévus en 2 étapes, ce qui permettra de garder une partie du parking accessible.  
Penser à un sacrifice sur 2 ans pour un bénéfice sur 30 ans et plus.

Est-ce que la rue de la Plaine sera piétonne ? Et les autres rues ?

Toutes les places en surface seront supprimées en plusieurs étapes, en théorie.

Pourquoi créer un si grand parking alors que les parkings de Coop et Migros sont disponibles ?

Ces places de parc sont réservées à la clientèle des centres commerciaux de Bel-Air Centre et MMM Migros.

Ces parkings sont fermés la semaine dès 19h, ainsi que le dimanche.

Sachant que les Yverdonnois.es se déplacent en majorité à vélo, quel est le sens de ce parking ?

Yverdon-les-Bains étant une ville-centre, avec un bassin de population de 80'000 habitants, ce parking est aussi prévu pour les habitant.es en périphérie du centre-ville et hors Yverdon.

1000 vélos sont prévus dans le parking version 430 places

Qui ira parquer son vélo en sous-sol et à quel coût ?

Le but d'un détenteur de vélo est d'arriver à proximité de sa destination.

L'afflux de voitures augmentera la pollution au centre-ville

Au contraire, la construction d'un parking permettra de se parquer rapidement sans tourner en rond.

Comment est prévu l'accès à ce nouveau parking ?

2 entrées : 1 par Bel-Air – 1 par Haldimand

Une fois la Place d'Armes libérée en surface, que va-t-elle devenir ?

Le Jardin japonais laissera la place à un projet portant sur un aménagement convivial permettant toutes sortes d'activités de loisirs et de rencontres, et de manifestations culturelles au service de la population.

L'image d'Yverdon n'en sera que meilleure.

Le coût de construction de ce parking sera démesuré pour nos finances communales

L'accord signé devant notaire entre la Municipalité et les constructeurs/exploitants prévoit que ceux-ci financent la construction, puis exploitent le parking.

Pour sa part, la commune financera les aménagements extérieurs.